

Grèce

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Galanteries ou Pour un sottisier

A la dernière assemblée générale des Nations Unies, 3 délégations (Vénézuéla, Zambie, Sierra Leono) sur 149 étaient dirigées par des femmes. Il y en avait 9 sur 20 dans la délégation vénézuélienne. « Pourquoi tant de femmes ? » a-t-on demandé à son chef, Mme Lopez. Et « Comment se fait-il que vous soyez ambassadeur ? » a-t-on demandé à Mme Konia de Zambie.

Opposé à Neuilly à une femme qui avait déjà fait ses preuves comme députée à l'Assemblée nationale, M. Hersant, le magnat de la presse, a choisi comme slogan électoral « Votez utile et non futile », ce qui n'a pas empêché Florence d'Harcourt d'emporter le siège au premier tour des élections.

Et l'on a écrit « Salope » en travers des affiches électorales du mouvement féministe **Choisir** (il y a 34 ans que les Françaises ont les droits politiques...).

Suisse

Education. — Pour la première fois, l'Office fédéral de statistiques a fait un recensement des élèves et étudiants basé sur des critères uniformes, malgré les diversités cantonales ; il indique entre autres la grandeur des classes et la répartition entre garçons et filles aux différents niveaux.

Pendant l'année scolaire 1976/77, la Suisse comptait 1,37 million d'écoliers, apprentis et étudiants : 132 500 dans les jardins d'enfants, 904 200 dans l'enseignement obligatoire, 257 300 dans l'enseignement secondaire supérieur, professionnel, etc., 18 200 dans la formation professionnelle supérieure (technicums, écoles de travail social, etc.) et 54 200 dans les universités.

Si dans l'enseignement obligatoire, il y a une proportion normale de garçons et de filles, il y a des différences marquées aux étapes suivantes. On trouve 39 % de filles dans les écoles préparant à la maturité et 70 % dans celles de culture générale ou préparant à l'enseignement primaire. 1/3 de filles dans la formation professionnelle. Au niveau de la formation professionnelle supérieure non-universitaire, on trouve 61 % de jeunes filles dans les établissements préparant à l'enseignement, mais ailleurs 1 fille sur 6 étudiants seulement. Et 28 % d'étudiantes dans nos universités.

Discrimination envers les paysannes. — Même si elles dirigent un domaine, même si elles font preuve des compétences voulues, les paysannes continueront à ne pouvoir accéder à la maîtrise fédérale. C'est ce qui découle d'une réponse du Conseil fédéral à une petite question posée au Conseil national. Raison : la formation des agriculteurs dépend de la loi sur l'agriculture, tandis que celle des paysannes dépend de la loi sur la formation professionnelle et de l'OFIAMT.

Peut-être trouvera-t-on une solution si l'art. 4 bis proposé par l'initiative féminine entre dans la Constitution fédérale...

Elections au Conseil exécutif de Zurich ville. — On a dit que Mme Regula Pestalozzi a perdu son siège parce qu'elle manque de « charme »... Qu'est-ce que le charme ?... Et, comme qu'on le définit, que pèse-t-il, que devrait-il peser face à la conscience et à la compétence avec lesquelles, comme chacun le reconnaît, Mme Pestalozzi a rempli son mandat ?

Femmes célibataires. — Il y en a environ 245 000 en Suisse, soit 14 % de la population féminine ayant 30 ans et plus ; selon un sondage d'opinion, 185 000 auraient aimé se marier.

93 % d'entre elles doivent tenir un ménage à côté de leurs charges professionnelles, et 45 % ont quelqu'un à leur charge.

37 % se plaignent de fatigue et doivent consacrer la moitié de leur temps libre à conserver ou restaurer leur santé ; 82 % souffrent de solitude ; au-delà de 47 ans, elles passent seules la plupart de leurs week-ends. 17 % ne savent pas qui les aiderait si elles tombaient malades.

Ces chiffres sont tirés du dernier numéro de **Schritte ins Offene**, la revue publiée par la Fédération des femmes protestantes et la Ligue suisse des femmes catholiques, qui est tout entier consacré aux difficultés de la femme célibataire ; nous y reviendrons plus longuement le mois prochain.

Allemagne

Bilan de la première année d'exploitation de la Maison des femmes à Berlin : 615 femmes et 730 enfants y ont cherché refuge. Sur le nombre, 776 déclarent avoir été maltraités par le conjoint, l'ami, le père, le frère, parfois le fils. 40 cas de viols. 50 cas de chantage avec menace sur les enfants. Pour 219 cas, les mauvais traitements duraient depuis des années. Age des femmes : 15 à 65 ans, la majorité entre 20 et 40 ans. Depuis le début de l'année, on procède à une enquête scientifique sur les circonstances de vie des femmes réfugiées dans la Maison.

France

Dans l'élégante avenue Georges V, à Paris, le « Crazy Horse Saloon » s'enorgueillit d'avoir porté le striptease au niveau d'un art. On l'y pratique depuis bientôt trente ans. Aux critiques qui lui reprochent d'exploiter les femmes, le patron, M. Bernardin répond qu'au contraire il les aime et les comprend, il les hisse sur le pavois, il en fait des reines, désirées chaque soir par 200 ou 300 clients, il contribue à l'émancipation de leur personnalité, et c'est là, conclut-il, « un chef-d'œuvre d'intelligence ». Opinion que partage l'un de ses clients, rien moins que Salvador Dali, qui puise son inspiration dans ce « conservatoire de ballets de nus » (d'après Raoul Hoffmann, dans SFB mars 78).

Déléguée à la condition féminine. — Nos vives félicitations à Jacqueline Nonon, que nous avons eu parfois le privilège de rencontrer et d'entendre, en Suisse romande ; jusqu'ici administrateur principal de la direction des affaires sociales de la Communauté Européenne (Bruxelles), elle a été désignée par le gouvernement français pour remplacer Nicole Pasquier, elle-même nommée secrétaire d'Etat à l'emploi féminin. « Pour changer les mentalités, dit J. Nonon, je voudrais utiliser les médias, prendre contact avec les administrations chargées des problèmes de l'éducation et de l'orientation professionnelle, faire évoluer les manuels scolaires et aussi travailler avec les familles. » Elle pense que « les femmes ont toujours intérêt à se regrouper ; les partis politiques ne prennent pas assez en compte leurs intérêts ».

F Magazine. — De l'intéressante interview de Claude Servan-Schreiber, co-fondatrice de F avec Benoîte Groult, à la Radio Suisse-romande (En Question, 6 mars), je retiens une chose, outre le succès de F : l'immense correspondance que reçoit la rédaction, des milliers de lettres de femmes qui disent : « Nous nous retrouvons dans votre magazine » et qui racontent leur vie. Preuve que les femmes ont — encore — besoin d'avoir leur propre tribune.

Grèce

Lorsque, trompée par de fallacieuses promesses, une jeune fille perd son « honneur », elle rencontre des difficultés pour se marier, et le tribunal peut lui accorder des compensations financières. Il y a eu 117 cas de ce genre en 1975. Mme Virginia Tsouderou, députée, estime que c'est « un scandale social et juridique, parce que la personnalité d'une femme est subordonnée à une simple somme d'argent ; c'est typique de ce système conservateur de lois dominé par les hommes et qui existe dans la plupart des régions du monde ».

Mme Tsouderou, soutenue par un groupe de femmes, essaie de proposer une loi basée sur la notion de dommage à l'intégrité corporelle.

P. Bugnion-Secrétan